

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 24 février, à dix-neuf heures, le Comité du SIDOMPE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est rassemblé dans les locaux du SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78), sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.

Date de convocation : 4 février 2020	Membres présents : 35
	Nombre de pouvoir : 3
Nombre de délégués en exercice : 112	Nombre total de vote : 38

Etaient présents :

CA Versailles Grand Parc : Fontenay-Le-Fleury : Alain Sanson / Noisy-le-Roi : Marc Tourelle ; **SIED** : Behoust : Guy Pelissier / Boinvilliers : Jacques Nedellec / Boutigny-Prouais : Evelyne Heulin / Civry-la-Forêt : Jean-Luc Rivals / Condé-sur-Vesgre : Michel Barbier / Dannemarie : Stéphanette Lebrun / Flexanville : François Ligny / Galluis : Eric Gaudin / Garancières : Michel Secondat / Grandchamp : Jean-Paul Baudot / Mareil-le-Guyon : Dominique Jouin / Neauphle-Le-Vieux : Denise Planchon / Orgerus : Dominique Artel / Orvilliers : Gérard Courtelle / Prunay-Le-Temple : Dominique Hamel / Richebourg : Dominique Spillemaecker / Saint-Forget : Jean-Luc Jannin / Tacoignières : Alain Pierre / Le Tartre-Gaudran : Frédéric Besançon / Thoiry : Irène Bouvier / Vicq : Héraldo Villegas / Villette : Roland Trousseau / Villiers-le-Mahieu : Patrice Couëdon ; **CC Cœur d'Yvelines** : Saint-Germain-de-la-Grange : Jacques Delepouille / Villiers-Saint-Frédéric : Laurence Bacle ; **CC Gally-Mauldre** : Chavenay : Anne-Sophie Sebillotte ; **Saint Quentin en Yvelines CA** : Les Clayes-Sous-Bois : Françoise Beaulieu / Montigny-le-Bretonneux : Bruno Boussard / Plaisir : Henri-Pierre Lersteau / La Verrière : Christian Bourgoïn / Villepreux : Jean-Michel Chevallier / Voisins-le-Bretonneux : Catherine Hatat ; **CA Saint Germain Boucles de Seine** : L'Etang-la-Ville : Gilbert Arnaud.

Etaient absents et représentés :

CA Versailles Grand Parc : Jouy-en-Josas : Denise Thibault représentée par Marc Tourelle (CA Versailles Grand Parc : Noisy-le-Roi) / Saint-Cyr-l'Ecole : Sonia Brau représentée par Alain Sanson (CA Versailles Grand Parc : Fontenay-Le-Fleury) ; **SIED** : Millemont : Annie Joseph représentée par Guy Pelissier (**SIED** : Behoust)

Etaient absents :

CA Versailles Grand Parc : Bailly : Philippe Michaux ; Bièvres : Georges Douarre / Bois d'Arcy : Jérémy Demassiet / Buc : Georges Dutruc-Rosset / Châteaufort : Emilien Nivet / Les Loges-en-Josas : Jean-Loup Rottembourg / Rennemoulin : Bernard Feys / Rocquencourt : Jean-Philippe Barret / Toussus-Le-Noble : Stéphane Usai / Viroflay : Roland De Heulme ; **SIED** : Adainville : Patrice Herpe / Andelu : Lucie Blaize / Auteuil-Le-Roi : Marie-Christine Chavillon / Autouillet : Nathalie Garnier / Bazainville : Damien Guignard / Bazemont : Jean-Bernard Hetzel / Bazoches-Sur-Guyonne : Jean Ducrocq / Boissets : Audrey Mechali / Boissy-Sans-Avoir : Sylvie Jean / Bourdonné : Patrick Porchez / Courgent : Sylvie Heloin / Cresprières : Christian Bezard / Dammartin-en-Serve : Philippe Andrin / Davron : Eric Cuenot / Flins-Neuve-Eglise : Claude Ferrachat / Gambais : Régis Bizeau / Gambaiseuil : Roland Boscher / Goupillières : Régine François / Goussainville : Guillaume Graffin / Gressey : Guillaume Fautrat / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Havelu : Michel Negarville / Herbeville : Laurent Thiria / Houdan : Claude Richard / Longnes : Lionel Beaumer / Marcq : Alain Vauchelles / Maule : Hervé Camard / Maulette : Eric Tondou / Méré : Alain Colombi / Le Mesnil-Saint-Denis : Bernard Claisse / Milon-La-Chapelle : Isabelle Thierry / Mittainville : Jean Dehais / Mondreville : Jacques Bazire / Montainville : Sébastien Lefrançois / Montchauvet : Yves Lecoy / Montfort-l'Amaury : Pauline Lefevre / Mulcent : William Kermeling / Osmoy : Michel Leclerc / La Queue-lez-Yvelines : Jean-Michel Allirand / Rosay : Bruno Marmin / Saint-Lambert-des-Bois : Pierre Humeau / Saint-Lubin-de-la-Haye : Alexis Gerber / Saint-Martin-des-Champs : Jean-Claude Lavray-Jonot / Saint-Rémy-L'Honoré : Toine Bourrat / Septeuil : Yannick Tenesi / Tilly : Claude Sayagh / Le Tremblay-Sur-Mauldre : Joseph Le Foll ; **CC Cœur d'Yvelines** : Beynes : Alain Bricault / Jouars-Pontchartrain : Isabelle Lagravère / Neauphle-Le-Château : Catherine Sous / Saulx-Marchais : Muriel Dupeux / Thiverval-Grignon : Rémi Lucet ; **CC Gally-Mauldre** : Feucherolles : Michel Delamaire / Mareil-Sur-Mauldre : Joffrey Beuvelet / Saint-Nom-La-Bretèche : Pierre Vezy ; **Saint Quentin en Yvelines CA** : Coignières : Cyril Longuepee / Elancourt : Gilbert Reynaud / Guyancourt : Bernard Tabarie / Magny-Les-Hameaux : Raymond Besco / Maurepas : Véronique Millot / Trappes : Jean-Claude Richard ; **CA Saint Germain Boucles de Seine** : Mareil-Marly : Cécile Jardon / Marly-le-Roi : Carlos Montes.

Assistaient également à la réunion :

SIDOMPE : Nelly PAIGNON, Directrice Générale
Valérie BLANCONNIER, Secrétaire
Juliette de MECQUENEM, Secrétaire
ILINGENIERIE : Isabelle LEGROS, Assistante à Maitrise d’Ouvrage

Monsieur le Président a ouvert la séance à 19h00 et donné lecture de l’ordre du jour adressé le 04 février 2020 à tous les délégués, et aux Présidents du SIEED, de la CA Versailles Grand Parc, de la CC Cœur d’Yvelines, de la CC de Gally Mauldre, de Saint Quentin en Yvelines CA et de la CA Saint Germain Boucles de Seine, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

- 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019
- 2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT :
 - 2.1 - DECISIONS DU PRESIDENT
- 3 - MANUTENTION, TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES REFIOM
ATTRIBUTION DU MARCHE
- 4 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES
ADMINISTRATIFS
- 5 - DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 :
PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
 - A - BILAN DE L’ANNEE 2019
 - B - LES FINANCES
 - C - LES INVESTISSEMENTS
 - D - ETAT DE LA DETTE
 - E - EVOLUTION DES EFFECTIFS
- 6 - QUESTIONS DIVERSES....

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Alain PIERRE, délégué suppléant du SIEED, pour la commune de Tacoignières, comme secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Le Comité Syndical approuve à l’unanimité le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2019.

2 – INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

2.1 DECISIONS DU PRESIDENT

N° 26/2019 DE SIGNER *un avenant au marché simplifié de transport en car pour les visites pédagogiques organisées par le Sidompe avec l’entreprise SAVAC SAS, pour une durée de 3 mois, soit jusqu’au 28 février 2020, sans modification du Bordereau de Prix Unitaires initial.*

N° 27/2019 DE SIGNER un avenant n°6 pour :

1/ Modifier la répartition du marché initial et de son avenant 1 entre le mandataire CNIM et ses 2 cotraitants URBAINE de TRAVAUX et ARCHITRAV limités aux phases 2A et 2B de la réalisation. Cette modification concerne 193 000 € HT révisable, à retrancher de la part CNIM pour l’ajouter à la part URBAINE DE TRAVAUX sans incidence financière pour le Sidompe ;

2/ Modifier des prestations du marché avec l'intégration de travaux supplémentaires ayant fait l'objet de 2 ordres de service, notifiés respectivement le 25/07/19, le 11/10/19, pour un montant total de 61 443,00 € HT, décomposé de la manière suivante :

- Création d'un préau destiné à abriter des stocks de réactifs de traitement de fumées avec mise en place d'un bardage neuf (40 000 € HT) ;
- Découpe des baies situées quai de déchargement pour prise en compte du dépotage des camions (hauteur de bennes en position relevée) et réfection de la voirie nord incluant la zone d'accès au hangar de stockage de l'exploitant (21 443 € HT).

N° 01/2020 DE SIGNER le devis de la société SPIN INTERACTIVE pour *10 heures de maintenance et mise à jour du site internet valable 1 an* pour un montant de 1 000 euros HT ;

N° 02/2020 DE SIGNER le devis de la société CORLET Imprimeur pour *l'impression de 9000 plaquettes*, pour un montant de 2 029,80 euros HT ;

3 - MANUTENTION, TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES REFIOM ATTRIBUTION DU MARCHÉ

DELIBERATION N° 2020/02/01

MANUTENTION, TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES REFIOM : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique,

CONSIDERANT que le contrat avec l'entreprise SUEZ RR IWS MINERALS France 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX arrive à son terme le 8 avril 2020 ;

CONSIDERANT que nous avons fait procéder à l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence le 30/12/2019 dans les publications légales, BOAMP et JOUE, et mis en ligne le DCE sur le site Achatpublic.com, en vue de faire assurer les mêmes prestations pour une période de trois ans soit du 9 avril 2020 au 8 avril 2023 ;

CONSIDERANT que les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 3 février 2020, ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante à savoir : **SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE** ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **CONFIRME** l'attribution du marché concernant la manutention, le transport, l'inertage et/ou valorisation des REFIOM produits par l'Unité de Valorisation Energétique de Thiverval-Grignon à l'entreprise **SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE** - Tour CB 21 – 16 place de l'iris – 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour une durée de trois ans et un montant total estimé (hors révision) de 2 886 000 euros HT.

2°) **AUTORISE** le Président à signer au nom du Syndicat le marché à intervenir et toutes pièces et avenants s'y rapportant ;

3°) **DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 611 du budget de l'exercice 2020 et suivants.

4 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATION N° 2020/02/02

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs ;

VU l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Sidompe de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

1°) **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs ;

2°) **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention ;

3°) **APPROUVE** la commande de reliure d'actes en fonction des besoins du Sidompe ;

4°) **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, et L 5211-36) modifiées par l'article 107 loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un débat sur les orientations du budget (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. La tenue de ce débat s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2020, Monsieur le Président présente les points essentiels.

DELIBERATION N° 2020/02/03

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107, créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2020 présenté par le Président ;
CONSIDERANT les exposés des différents intervenants ;

ENTENDU l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **APPROUVE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020, annexé à la présente délibération.

2°) **CONFIRME** que le Débat d'Orientations Budgétaires 2020 s'est tenu, conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Thiverval-Grignon le 24 février 2020

Le Président

Guy PELISSIER

